



## Charte du Licencié Saison 2025-2026

**En adhérant au BCM, je m'engage à participer activement à la vie du club et à en partager les valeurs : Respect, Engagement, Solidarité et Plaisir.**

**L'adhésion au club implique l'acceptation des termes de cette charte.**

La pratique de notre sport doit se faire dans le **RESPECT** :

- des arbitres et des Officiels Table de Marque (OTM), qu'ils soient officiels, désignés par le comité, par la ligue ou par le club.
- de l'entraîneur et/ou du coach.
- des dirigeants.
- de ses coéquipiers.
- de ses adversaires et de leur encadrement.
- des salles de sport d'entraînement et de compétition, des équipements mis à disposition (maillots, shorts, ballons...).

***Le licencié qui ne respecterait pas ces règles de savoir-être s'expose à des sanctions. Le bureau du club, sur signalement de la commission technique, a toute liberté pour procéder à des sanctions à l'encontre du licencié irrespectueux, qui peuvent aller de la privation de match à l'exclusion temporaire voire définitive du club. Aucun remboursement ne sera effectué sauf décision particulière.***

En devenant licencié au BCM, vous prenez des **ENGAGEMENTS** personnels **concernant les entraînements et les compétitions**, notamment les engagements suivants :

- Assister aux entraînements et en cas d'impossibilité, à prévenir par anticipation son entraîneur
- Respecter la **ponctualité**
  - aux entraînements
  - aux matchs (à domicile et à l'extérieur)
  - aux permanences (arbitrage ou table de marque, responsabilité de salle pour les seniors, foyer pour les matchs à domicile et covoiturage pour les matchs à l'extérieur)
- Participer à tous les matchs (en dehors des cas de blessure ou de maladie) ; les absences pour convenances personnelles ne sont pas compatibles avec la pratique du sport en équipe. En cas d'indisponibilité, le licencié prévient donc le plus tôt possible son coach et donc (sauf cas de force majeure) pas dans la semaine pour le week-end suivant.

- Assurer les permanences (arbitrage, table de marque, responsabilité de salle pour les seniors, foyer pour les matchs à domicile et covoiturage pour les matchs à l'extérieur) auxquelles le licencié est convié. En cas d'empêchement, le licencié est chargé de trouver son remplaçant ou sa remplaçante et il doit avertir le club de ce remplacement à l'adresse mail suivante : [bcm@bcmontgermont.com](mailto:bcm@bcmontgermont.com).

Il est de la responsabilité du licencié de se tenir informé des plannings des rencontres et des permanences qu'il va devoir effectuer. Ces plannings, sont accessibles à l'avance sur de nombreux supports : site internet du club à la rubrique Convocations week-ends (<http://www.bcmontgermont.com>), panneaux d'affichages dans la salle des Courtines et envoi par mail des convocations avec obligation de réponse.

***Ne pas respecter ses engagements en termes de permanence est un comportement sanctionnable comme décrit au premier paragraphe, et qui nuit à la bonne organisation des matchs le week-end. Sans arbitres, sans OTM, sans responsable de salle, les matchs ne peuvent pas se dérouler.***

En ce qui concerne les **ENGAGEMENTS** vis-à-vis des **équipements et du matériel** :

Le club met à disposition de chaque licencié en début de saison une tenue de jeu (maillot, short, éventuellement chasuble ou sur-maillot).

Le licencié est responsable d'apporter sa tenue à chaque match et de son lavage. Il se doit de restituer en fin de saison sa tenue en parfait état de propreté et de qualité.

***En cas de perte du short, du maillot ou du sur-maillot, il sera réclamé au licencié une somme de 50 € pour son remplacement.***

**Toute inscription au BCM est définitive pour la saison en cours et aucun remboursement de la cotisation ne sera réalisé en cas de désistement ultérieur.**

**Cas particuliers des fautes techniques – (seniors principalement)**

Lorsqu'un joueur ou une joueuse est frappé(e) d'une sanction financière par le comité d'Ille-et-Vilaine ou la Ligue de Bretagne suite à une sanction pour une faute technique, le joueur ou la joueuse devra s'acquitter du remboursement de l'intégralité de cette somme auprès du club.

**En validant cette charte sur le site du club à l'occasion de mon inscription, je confirme l'avoir lue dans son intégralité et je m'engage à la respecter en tous points.**

*P.S. : Le terme « licencié » est employé ici de manière générique et inclut toutes les personnes, quels que soient leur genre.*